

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 19 janvier 2012

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Philippe KLEIN

Conseillers présents : **7**

SEANCE du 27 janvier 2012

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Marcel NORTH, Richard RUSCH, Christian HUBER

Procuration : Marcel NORTH pour Nathalie GEIGER, Richard RUCH pour Alain NORTH

Délibération n° 2012/05

Objet : Adoption des restes à réaliser du budget principal de la commune

Vu la nomenclature M 14 applicable aux communes ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2011/20 du 15 avril 2011 relative à l'adoption du budget primitif de la commune ;

Monsieur le Maire explique que les restes à réaliser doivent être adoptés par le conseil municipal ;

Il rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement, est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république (dite loi ATR).

Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

- En dépenses de fonctionnement, pour les communes de moins de 3 500 habitants, les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice, le rattachement des charges et des produits à l'exercice n'étant pas obligatoire pour ces communes ;
- En recettes de fonctionnement, aux recettes de fonctionnement certaines non mises en recouvrement à l'issue de la journée complémentaire ;
- En dépenses d'investissement, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- En recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recette.

Monsieur le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2011 intervenant le 31 décembre 2011, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la

perception des recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2012 lors du vote du budget.

Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à vingt-sept mille trois cent vingt-sept euros (27 327 €).

Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à mille quatre cent quatre vingt-douze euros (1 492 €).

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

ADOpte les états des restes à réaliser suivants :

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à vingt-sept mille trois cent vingt-sept euros (27 327 €) ;
- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à mille quatre cent quatre vingt-douze euros (1 492 €).

AUTORISE le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limites des crédits figurant sur ces états ;

DIT que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2012.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 27 janvier 2012.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 30 janvier 2012.

Le Maire
Alain NORTH